

**DECISIONS du MAIRE prises en application de l'article L. 2122.22
du Code Général des Collectivités Territoriales**

Séance du conseil municipal du 30 mars 2009

- ↳ Arrêté municipal du 4 février 2009 concluant un marché de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet d'Architecture F. PIBALEAU – 54150 BRIEY pour la construction de nouveaux bureaux pour les ASSEDIC de Briey pour un forfait provisoire de rémunération s'élevant à 89 345,00 € HT soit 106 856,62 € TTC
- ↳ Arrêté municipal du 25 février 2009 concluant un marché de fourniture de carburants par enlèvement en station pour les véhicules municipaux avec TOTAL France – 92069 PARIS LA DEFENSE CEDEX pour un montant global s'élevant annuellement à : Mini : 7 000 € TTC - Maxi : 21 000 € TTC
- ↳ Arrêté municipal du 2 mars 2009 fixant la participation financière des parents pour la classe culturelle de l'école élémentaire Louis Pergaud en séjour à Paris du 10 au 13 mars 2009.
- ↳ Arrêté municipal du 2 mars 2009 fixant la participation financière des parents pour la classe culturelle de l'école élémentaire Louis Pergaud en séjour à La Bresse du 25 au 29 mai 2009.
- ↳ Arrêté municipal du 10 mars 2009 concluant un marché de travaux avec la SARL MAXI PEINTURE – 54240 JOEUF pour le montant de 32 706,00 € H.T., soit 39 116,38 € T.T.C.